



12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt : **93400975.4**

51 Int. Cl.<sup>5</sup> : **A47C 31/02**

22 Date de dépôt : **14.04.93**

30 Priorité : **16.04.92 FR 9204686**

43 Date de publication de la demande :  
**20.10.93 Bulletin 93/42**

84 Etats contractants désignés :  
**DE ES FR GB PT**

71 Demandeur : **BERTRAND FAURE**  
**AUTOMOBILE "BFA"**  
**Parc d'Activités du Moulin de Massy, 23 à 29,**  
**rue du Saule Trapu**  
**F-91300 Massy (FR)**

72 Inventeur : **Petit, Laurent**  
**1 bis, rue de la Tricherie**  
**F-78680 Epone (FR)**  
Inventeur : **Le Breton, Alain**  
**179, rue de Versailles**  
**F-92410 Ville d'Avray (FR)**  
Inventeur : **Bernard, Armand**  
**4, rue de la Plaine**  
**F-91150 Mespuits (FR)**

74 Mandataire : **Picard, Jean-Claude Georges et**  
**al**  
**Cabinet Plasseraud 84, rue d'Amsterdam**  
**F-75440 Paris Cedex 09 (FR)**

54 **Dispositif de rappel de garnissage pour siège matelassé; son procédé de fabrication et mode de montage.**

57 Le rappel R de garnissage, sur une coiffe 1, 2 recouvrant une matelassure de siège 5, est obtenu grâce à une plaque 4 en appui derrière la matelassure, cette plaque occupant une poche 3'' reliée à la coiffe 1, 2 par une bande de liaison étroite 3 qui traverse une fente 6 de la matelassure.

L'invention porte aussi sur un procédé de fabrication de ce dispositif, et sur des modes de montage.

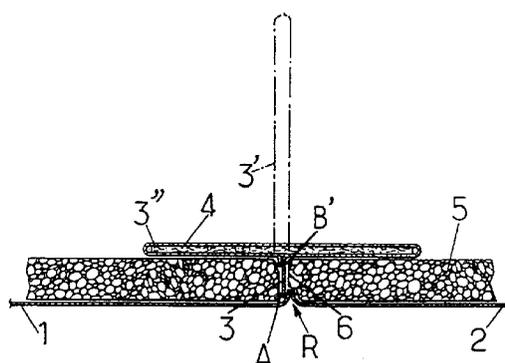


FIG.4.

La présente invention concerne un dispositif de rappel de garnissage pour siège matelassé, ce siège comportant une matelassure recouverte d'une coiffe et ledit rappel consistant, sur ladite coiffe, en une ligne de couture enfoncée dans une fente de la matelassure de sorte à apparaître en creux par rapport à la surface de cette dernière, ce dispositif comportant à cet effet une plaque allongée appliquée derrière la matelassure, au-dessus et le long de ladite fente, cette plaque étant reliée à ladite ligne de couture de la coiffe par une bande de liaison.

L'invention concerne également un procédé de fabrication de ce dispositif, ainsi que son mode de montage.

Les dispositifs mentionnés au début sont couramment utilisés dans les sièges d'automobile ou autres véhicules, aussi bien pour le coussin d'assise que pour le dossier. Les rappels de garnissage, c'est-à-dire les enfoncements localisés de la coiffe selon une ligne de couture dans la matelassure, ont pour but d'améliorer la tenue de la coiffe sur cette matelassure, et de lui donner une esthétique particulière.

Un dispositif connu, du type général défini au début, a été représenté aux figures 1 et 2 du dessin ci-annexé.

La figure 1 est une vue en coupe transversale du dispositif, c'est-à-dire par un plan perpendiculaire à la direction longitudinale de ladite plaque allongée, ce dispositif étant représenté avant montage, et la figure 2 est une vue en coupe transversale du dispositif tel que monté sur une matelassure de siège recouverte de sa coiffe.

Le dispositif représenté sur les figures 1 et 2 comporte deux parties de coiffe 1 et 2 reliées entre elles et au bord d'une bande de liaison 3 par une ligne de couture A (les parties 1 et 2 pourraient être d'un seul tenant, la couture A reliant alors une pliure de la coiffe au bord précité de ladite bande de liaison 3). L'autre bord de la bande de liaison 3 est relié par une couture B à la partie centrale d'une plaque allongée et relativement rigide 4, par exemple en carton ou en polypropylène.

La matelassure 5 de siège comportant une fente 6 de longueur au moins égale à celle de la plaque 4, le dispositif de la figure 1 peut être mis en place en introduisant la plaque 4 dans cette fente, en la lui faisant traverser complètement, puis en la faisant pivoter de 90° pour qu'elle vienne s'appliquer derrière la matelassure, le long de la fente 6. Bien entendu, la distance entre les lignes de couture A et B, c'est-à-dire la largeur utile de la bande de liaison 3, doit être inférieure à l'épaisseur de la matelassure 5 pour que celle-ci reste comprimée après ce montage, et que la ligne de couture A s'enfonce légèrement dans la fente 6, créant ainsi le rappel en creux référencé en R.

L'inconvénient de cette technique découle des considérations suivantes :

la ligne de couture A doit être effectuée après

la ligne de couture B, alors que tous les éléments sont à plat, comme représenté à la figure 1. La couture B se trouvant dans l'axe central de la plaque 4, on voit que la couture A ne peut être réalisée que si la demi-largeur de cette plaque 4 est inférieure (par exemple de 1 cm) à la largeur utile de la bande 3, laquelle largeur, pour la raison indiquée plus haut, doit elle-même être inférieure (de 2 à 3 cm) à l'épaisseur de la matelassure 5.

Or, la plaque 4 doit avoir une largeur d'au moins 4 cm pour avoir une portance suffisante derrière la matelassure, ce qui lui donne une demi-largeur minimale de 2 cm. Il en découle que la largeur utile de la bande de liaison 3 doit être d'au moins 3 cm, et l'épaisseur minimale de la matelassure de 5 à 6 cm, ce qui est très important.

La technique connue ne permet donc pas ce type de montage de dispositifs de rappel sur des matelassures de faible épaisseur (3 à 4 cm), ce qui constitue évidemment un grave inconvénient.

Le but de la présente invention est d'éliminer cet inconvénient, notamment en permettant de réduire considérablement la largeur de la bande de liaison 3 qui relie la plaque 4 à la couture A.

A cet effet, un dispositif du type général défini au début est, conformément à la présente invention, caractérisé en ce qu'il comporte une poche souple ouverte à au moins l'une de ses extrémités, de largeur suffisante pour recevoir ladite plaque et fixée longitudinalement à ladite bande de liaison.

Ainsi, et comme on le verra mieux plus bas, la largeur de la bande de liaison 3 pourra être aussi réduite que l'on veut, sans aucunement gêner l'exécution à plat des coutures qui relient cette bande d'une part à la coiffe, d'autre part à ladite poche, la largeur de cette dernière, ainsi que celle de la plaque destinée à y être enfilée, pouvant même être supérieures à 4 cm. Ce résultat découle du fait que la poche souple destinée à recevoir la plaque peut s'étendre d'un seul côté de la couture qui la relie à la bande de liaison 3, puisque la plaque qui y sera enfilée ultérieurement pourra y pivoter pour venir en appui derrière la matelassure. Ce résultat serait même obtenu si la plaque était déjà enfilée dans la poche quand les coutures sont effectuées.

Cela apparaît très clairement sur les figures 3 et 4 également ci-annexées, qui sont des vues analogues, respectivement, à celles des figures 1 et 2.

Sur la figure 3, on a représenté en 3' une poche reliée à la bande de liaison 3, très étroite, par une ligne de couture B', la bande étant elle-même reliée à la coiffe 1-2 par la ligne de couture A. Comme dans la technique connue, la coiffe peut être en deux parties 1, 2 reliées entre elles également par la ligne de couture A, ou être simplement pliée à l'emplacement de cette couture. Bien entendu, poche 3' et bande 3 peuvent être en toile ou toute autre matière appropriée, assez résistante à la traction. On voit parfaite-

ment sur le dessin que la poche 3', toute entière d'un côté par rapport à la couture B', ne gênera aucunement l'exécution des coutures A et B', quelle que soit sa largeur, et quelle que soit l'étroussure de la bande de liaison 3. La largeur de cette bande pourra être de l'ordre de 1 cm.

Sur la figure 4, comme sur la figure 2, on a exagéré la largeur de la fente 6 pour rendre le dessin plus clair.

On peut procéder au montage en engageant la poche 3' dans la fente 6 (position en tirets sur la figure 4), et en la lui faisant traverser suffisamment pour y permettre l'engagement de la plaque 4, laquelle peut être biseautée à son extrémité pour faciliter cette opération, laquelle s'effectue dans la direction longitudinale, donc perpendiculairement au plan des figures.

On pourrait aussi procéder d'abord à l'enfilage de la plaque 4 dans la poche, avant de faire traverser à l'ensemble la fente 6 de la matelassure, notamment si l'engagement de la plaque dans la poche n'était pas possible derrière la matelassure, pour des raisons d'encombrement. Ensuite il suffirait de faire pivoter la plaque 4 d'un quart de tour dans la poche, pour l'amener en appui derrière la matelassure, la poche 3' venant alors dans la position 3'', comme dans le cas du montage précédent.

On a indiqué plus haut que la largeur de la bande de liaison pouvait être réduite (de l'ordre de 1 cm). Cette largeur peut même être pratiquement nulle, une seule et même ligne de couture pouvant remplacer les lignes de couture A et B', pour relier directement la poche 3' à la coiffe 1, 2. Dans ce cas, la largeur de la plaque 4 serait inférieure à celle de la poche, de sorte qu'une partie latérale de la poche puisse tenir lieu de bande de liaison, en étant rappelée dans la fente 6.

Dans le cas où l'on utilise une bande de liaison 3 de largeur appropriée, au contraire, la plaque 4 devra être assez large pour occuper entièrement la poche 3' ; sinon, le rappel extérieur R serait insuffisant.

longitudinalement à ladite bande de liaison (3).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite bande de liaison (3) a une largeur utile de l'ordre de 1 cm.
3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la largeur de ladite bande de liaison est pratiquement nulle, une seule et même ligne de couture reliant la poche à la coiffe, auquel cas la largeur de la plaque (4) est inférieure à celle de la poche (3').
4. Procédé de fabrication d'un dispositif conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il consiste à former une poche (3') ouverte à au moins l'une de ses extrémités, à la fixer par une ligne de couture (B') sur une bande de liaison (3), et à fixer la coiffe (1, 2) sur ladite bande de liaison (3) par une ligne de couture (A).
5. Mode de montage d'un dispositif conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il consiste à introduire ladite poche (3') dans la fente (6) d'une matelassure (5), et à lui faire traverser cette fente suffisamment pour permettre l'engagement d'une plaque (4) dans ladite poche (3'), derrière ladite matelassure (5).
6. Mode de montage d'un dispositif conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il consiste à introduire ladite poche (3') dans la fente (6) d'une matelassure (5), une plaque (4) ayant été préalablement enfilée dans cette poche, et à faire ensuite pivoter ladite plaque d'un quart de tour dans la poche, pour l'amener en appui derrière la matelassure.

## Revendications

1. Dispositif de rappel de garnissage pour siège matelassé, ce siège comportant une matelassure (5) recouverte d'une coiffe (1, 2) et ledit rappel (R) consistant, sur ladite coiffe, en une ligne de couture (A) enfoncée dans une fente (6) de la matelassure (5) de sorte à apparaître en creux par rapport à la surface de cette dernière, ce dispositif comportant à cet effet une plaque allongée (4) appliquée derrière la matelassure (5), au-dessus et le long de ladite fente (6), cette plaque étant reliée à ladite ligne de couture (A) de la coiffe (1, 2) par une bande de liaison (3), dispositif caractérisé en ce qu'il comporte une poche souple (3') ouverte à au moins l'une de ses extrémités, de largeur suffisante pour recevoir ladite plaque (4) et fixée

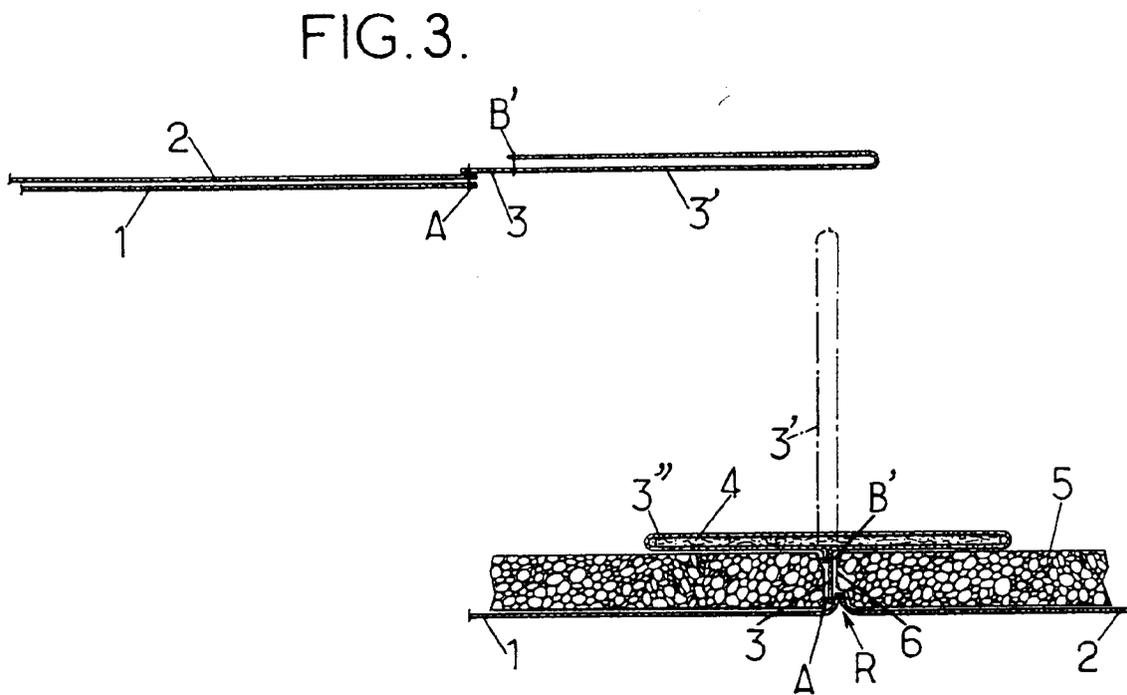
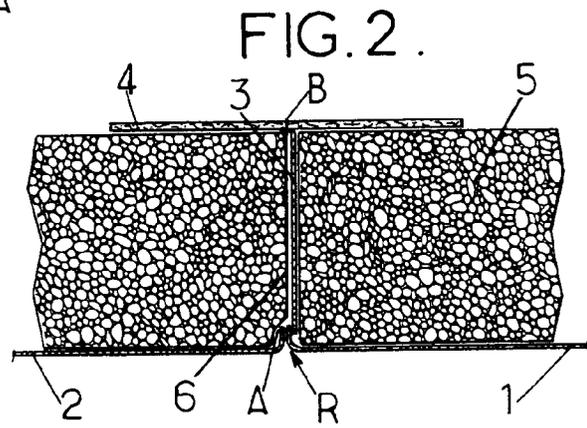
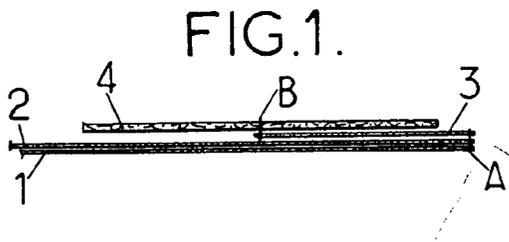


FIG.4.



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 93 40 0975

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	FR-A-2 636 057 (RENAULT) * le document en entier *  -----	1, 4, 6	A47C31/02
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A47C B68G B60N
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche <b>LA HAYE</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>14 JUILLET 1993</b>	Examineur <b>MARTIN A.G.M.</b>
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : arrière-plan technologique                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 D1.82 (PC/02)